



AGRESSION D'UN REPRÉSENTANT SYNDICAL LORS D'UNE INSTANCE AU RECTORAT

Le secrétaire du CHSCT académique de Caen a été lynché avec préméditation en séance par le DRH et les droits des représentants des personnels n'ont pas été appliqués.

Les représentants du CHSCT ont assisté au lynchage du secrétaire du CHSCTA lors de la lecture d'un propos liminaire par le président de cette séance, DRH de l'académie. Le secrétaire a été qualifié d'avoir de l'influence sur quelques membres du comité, de décrédibiliser l'instance, de faire pression sur les agents, de prendre l'instance pour un jeu, d'instrumentaliser l'usage des registres RSST, de manquer d'investissement, d'être provocateur, de formuler des préconisations très simplistes et inutiles, de représenter la FSU en tous lieux ... Les représentants du personnel FSU et Sud Education condamnent ces propos.

Face à cette attaque frontale, les représentants des personnels ont procédé à un vote de confiance envers le secrétaire, qui l'a obtenu.

Par la suite, malgré l'insistance des représentants des personnels, le président a refusé d'appliquer le règlement intérieur de l'instance.

Face à ces attaques et l'obstruction de l'application du droit, les 5 représentants FSU et Sud Education, déplorant ne pas pouvoir travailler à l'amélioration des conditions de travail des personnels, ont quitté la séance, laquelle s'est poursuivie avec la seule présence de 2 membres Sgen-CFDT et Unsa-Education.

Les représentants des personnels FSU et Sud Education au CHSCTA de Caen.